



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 28 mai 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-05-6077: Approbation pour vente de terrain

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville n'a aucune objection de la vente d'une partie du lot 3 490 387 à madame Jessie Gagné et monsieur Louis Richard.

R-2018-05-6078: Annulation avis de motion A-2018-04-462

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que l'avis de motion A-2018-04-462 soit annulé.

R-2018-05-6079: Annulation résolution 2018-05-6064, adoption règlement 2018-393

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2018-05-6064 « adoption du règlement 2018-393, emprunt Rte Fraser »

R-2018-05-6080: Abrogation du règlement 2018-393

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-393 « règlement décrétant une dépenses de 934 000 \$ et un emprunt de 934 000 R pour la réfection du poste de réduction de pression à l'intersection de la 21^e Avenue et de la route Fraser et le prolongement des infrastructures dur la route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue » soit abrogé.

A-2018-05-464: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour développement Rte Fraser

Le conseiller monsieur Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection du poste de réduction de pressions à l'intersection de la 21^e Avenue et de la Route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la Route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue.

Dépôt du projet de règlement 2018-394

Le conseiller monsieur Mario Perron dépose le projet de règlement 2018-394.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018 (suite)

R-2018-05-6081: Autorisation signer bail locaux Centre des loisirs

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE madame Sophie Quirion, responsable aquatique, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les baux pour la location des locaux du Centre des loisirs.

R-2018-05-6082: Signature entente piste cyclable avec MRC, concernant le tronçon 2 km

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer l'entente entre la MRC Robert-Cliche et la Ville de Beauceville entente permettant la construction et l'aménagement de la phase 1 et 2 de la piste cyclable prévue à l'entente MTQ-MRC située sur le territoire de la Ville de Beauceville.

R-2018-05-6083: Acceptation soumissions compteurs d'eau

Considérant la demande de prix pour la fourniture de compteurs d'eau et accessoires;

Considérant les offres reçues par:

Les Compteurs Lecompte Ltée (option 2) radiofréquence pour les 43	69 406,66 \$ plus les taxes, plus l'achat de registre à encodeur à lecture avec émetteur radiofréquence pour les 43 compteurs d'eau que nous possédons déjà au montant de 10 712,33 \$ plus taxes;
---	--

Géosynthétiques ZTG Inc.	97 898,31 \$ taxes exclues
Nouvelle technologie (Tekno) Inc.	90 301,75 \$ taxes exclues

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les compteurs Lecompte Ltée » au montant quatre-vingts mille cent dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (80 118,99 \$) taxes exclues. (option 2) radiofréquence pour les 43.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds de roulement.

QUE le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

La présente résolution abroge la résolution 2018-05-6073 en date du 14 mai 2018.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018 (suite)

9- Période de questions

10- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2018-05-6084: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

